

# Le secteur bancaire marocain moyennement concentré

● **Forte concurrence entre les banques sur les taux d'intérêt, ce qui a permis de les abaisser de 7,5% en 2005 à 5% en 2011.**

● **S'agissant de la tarification, les banques respectent la circulaire de la Banque centrale relative à la gratuité des services de base, notamment la création de compte.**

● **Toutefois, trois entités dominent le secteur : l'État, la Banque populaire et Attijariwafa Bank.**

● **Réflexion autour de la réforme du taux minimum des intérêts conventionnels et de la mise en place d'un organisme indépendant de notation des banques.**

Réalisée par le cabinet d'étude Mazars pour le compte du Conseil de la concurrence, l'étude sur la concurrence dans le secteur bancaire, dont le contenu a été présenté lundi dernier à Rabat, indique que le secteur bancaire marocain est moyennement concentré et que cette concentration enregistre une tendance à la baisse depuis l'année 2010. Pourtant, l'analyse effectuée dans le cadre de la même enquête montre une prédominance de trois entités : la Banque populaire et Attijariwafa Bank d'un côté et l'État de l'autre, sachant que ce dernier demeure le principal acteur dans ce domaine puisqu'il contrôle directement sept banques (8 sont à capitaux étrangers, 3 à capitaux privés et une seule banque mutualiste).

En dehors de l'État, la Banque populaire et Attijariwafa Bank détiennent les plus grandes parts de marchés et occupent aussi la position de leaders en matière de dépôts de clientèle. Suivies de près par la BMCE, la Société Générale, et le Crédit Agricole, ces

deux entreprises affichent une avance significative également sur le plan du potentiel de développement. L'étude indique toutefois que des initiatives sont entreprises par les principaux challengers pour rattraper les leaders (BMCE, SG, BMCI et Crédit Agricole), à travers la création notamment de nouveaux segments de marchés orientés vers une clientèle à hauts revenus et tournés vers l'international. L'analyse verticale de la concurrence, qui s'intéresse aux parts de marché des opérateurs à partir du nombre d'agences par région, indique en effet que la Banque populaire maintient sa position en tête avec un pourcentage de 25% suivie par Attijariwafa Bank (AWB) avec un taux d'implantation de 23%. Vient ensuite la BMCE avec une représentativité de 15%, puis la Société Générale qui affiche un taux de couverture de 12%. L'étude souligne toutefois l'existence d'une sorte «de fiefs» pour chaque banque. Ainsi, on apprend que c'est la Banque populaire qui domine le Sud ; quant à AWB, elle est plus présente dans la partie nord, alors que d'autres banques préfèrent concentrer leurs activités sur l'axe Rabat-Casablanca.

S'agissant de la tarification, qui constitue le second levier de concurrence verticale, l'étude a relevé que les banques respectaient la circulaire de la Banque centrale relative à la gratuité des services de base, notamment la création de compte. L'étude indique dans ce sens qu'il existe une sorte d'homogénéité en matière des tarifs relatifs aux retraits des guichets automatiques. Les prix changent toutefois, lorsqu'il s'agit des frais relatifs au transfert d'argent ou à la tenue de compte. «Les tarifs restent toutefois cohérents avec le positionnement de chaque banque», relève le document qui souligne la présence

d'une forte concurrence en termes de taux d'intérêt qui a permis de les abaisser de 7,5% en 2005 à 5% en 2011. Abordant le volet relatif à l'accès au marché pour un nouvel entrant, l'étude a relevé l'existence de barrières réglementaires. Ces dernières sont liées en effet, à l'octroi d'agrément par Bank Al-Maghrib. L'étude indique toutefois qu'il n'existe pas de spécificités relatives à l'octroi de cette autorisation pour les étrangers. Les conditions restent les mêmes aussi bien pour les étrangers que pour les nationaux. Outre ces barrières, l'étude relève des difficultés d'ordre structurel. En effet, un nouvel entrant est confronté à de lourds investissements, des économies de coûts liés à l'acquisition de l'information et son traitement et la maîtrise du risque dans le cadre de la diversification du portefeuille client. S'agissant des barrières stratégiques, compte tenu du couplage des offres proposées actuellement par les banques (packs et autres...), un nouvel entrant ne bénéficie pas de synergies de coût/revenu, ni de la mobilité de clients potentiels, puisque le niveau élevé des coûts de changements permet aux banques de garder leurs clients. Aussi, l'étude recommande-t-elle dans ce sens de simplifier les procédures de transfert d'une banque à une autre, afin de garantir la mobilité bancaire des clients. L'étude préconise également d'instaurer le droit d'être informé sur la possibilité pour le client de souscrire à des contrats d'assurance proposant des prix inférieurs à ceux proposés par la banque. Enfin, les auteurs de l'étude proposent d'amorcer la réflexion autour de la réforme du taux minimum des intérêts conventionnels et de la mise en place d'un organisme indépendant de notation des banques. ■

**Yousra Amrani**

## CAPITAUX ÉTRANGERS

**En dépit d'une politique de privatisation et d'ouverture du capital des banques publiques aux investisseurs privés, déclinée depuis déjà plusieurs années, le premier actionnaire du secteur bancaire reste l'État. Ainsi, celui-ci contrôle 7 banques, contre 8 autres qui sont à capitaux étran-**

**gers. Il existe aussi une seule banque mutualiste, alors que les 3 restantes sont constituées de capitaux privés. La concurrence au sein du secteur se fait à travers le taux d'intérêt, qui dépend du niveau de liquidité, et les tarifs homogènes et variables, souligne l'étude.**